

Commune :
MONTEREAU FAULT YONNE (305)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUE

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1300 E
Document vérifié et numéroté le 20/03/2023
APTGC Melun
Par Vedovati Sylvain
Géomètre
Signé

Melun
Pôle topographique et de gestion cadastrale
22 BLD Chamblain
77010 Melun Cedex

ptgc.770.melun@dgfp.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires susmentionnés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au greffeur ; effectué sur le terrain ;
B - En conformité d'un piquetage : _____
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par _____ géomètre à _____.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.
A _____, le _____

Qualité du plan : Plan régulier avant
20/03/1980
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 20/03/2023
Support numérique : _____

D'après le document d'arpentage dressé
Par WALTER BARTIAL V. (2)
Réf. : 22301011
Le 02/03/2023



Envoyé en préfecture le 01/07/2024

Reçu en préfecture le 01/07/2024

Publié le

ID : 077-217703057-20240618-D_97_2024-DE



**Urgence Constat : 06.12.55.18.70
COMPETENCE NATIONALE CONSTATS**

**PROCES VERBAL DE CONSTAT
DU TRENTÉ ET UN MAI 2024**



SELARL Séverine CHABANNES
3-5 rue de la Faïencerie
77130 MONTEREAU-FAULT-YONNE
Tél. : 01 64 70 32 02 - Fax : 01 64 70 71 01
Compétence Nationale en matière de Constat



Séverine CHABANNES
Huissier de Justice

S.e.l.a.r.l. Séverine CHABANNES

Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice

5 bis rue de la Faïencerie

77130 MONTEREAU FAULT YONNE

01.64.70.32.02

severine.chabannes@huissier-justice.fr

Baux - Etat des lieux - Recouvrement – Constats

Dossier n° 32478

EXPEDITION

PROCES –VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le TRENTE ET UN MAI

A LA REQUETE DE :

La commune de MONTEREAU FAULT YONNE, collectivité territoriale dont les bureaux sont situés 54, rue Jean Jaurès à 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, représentée par son Maire en exercice, Monsieur James CHERON, y domicilié en cette qualité,

LEQUEL M'EXPOSE :

Que par délibération n° D_12_2023 en date du 30 janvier 2023, le Conseil Municipal de la commune de MONTEREAU FAULT YONNE a autorisé la cession au profit de la Société LSRE de quatre ensemble immobilier propriété de la collectivité requérante consistant notamment en un immeuble situé à MONTEREAU FAULT YONNE, 14 rue des Fossés.

Que cet ensemble immobilier à céder a été isolé des locaux de l'ancien « théâtre Richelieu » par un mur, la plus grande partie de la surface initiale du théâtre ayant été transformée en salle de sport.

Que le rez-de-chaussée dudit immeuble à céder est constitué par des toilettes et par la chaufferie qui été affectée à l'ancien théâtre dont l'activité a cessé depuis plus de quinze ans.

Que depuis cette cessation d'activité, ces lieux sont totalement inutilisés par le public.

Qu'en raison de son usage public précédent, ce local fait juridiquement partie du domaine public communal.

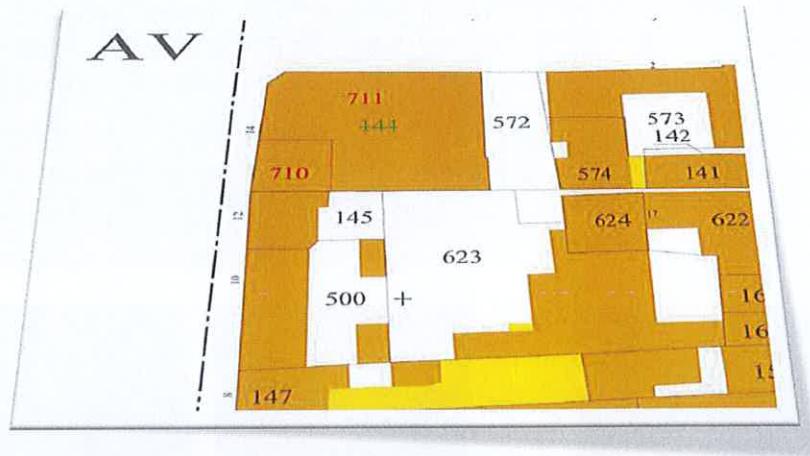
Que conformément à l'article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, il a tout intérêt à me faire observer la désaffection de l'usage public dudit local, et de mes observations dresser Procès-Verbal de Constat.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

J'ai, Frédéric DUBOIS, Principal Collaborateur Habilité près Maître Séverine CHABANNES, Commissaire de Justice de la SELARL Séverine CHABANNES, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la résidence de MONTEREAU FAULT YONNE 77130, 5 bis rue de la Faïencerie, soussignée

Me suis transporté à MONTEREAU FAULT YONNE (77130), 14, rue des Fossés, où étant, j'ai constaté ce qui suit :

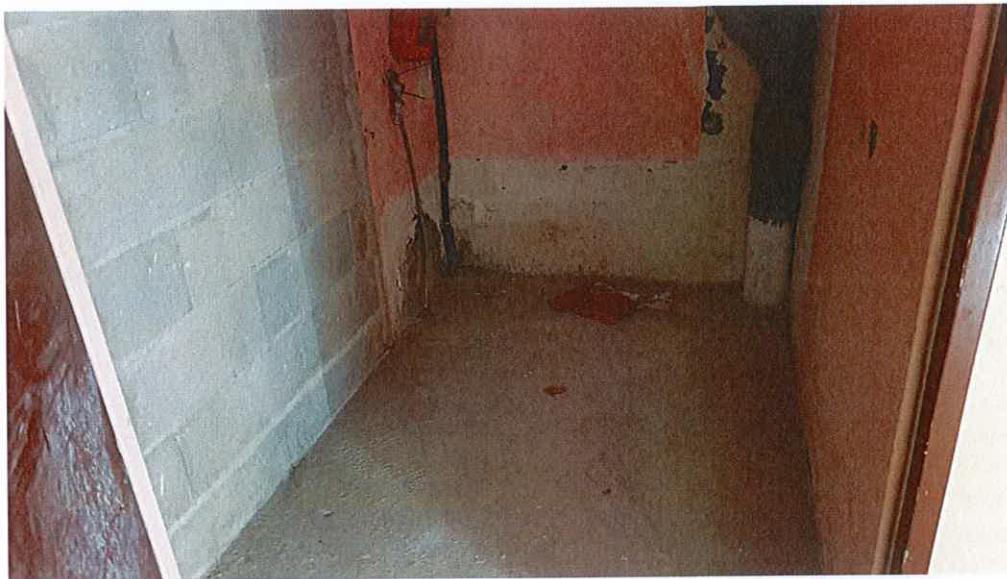
Me référant à l'extrait du plan cadastral, je pénètre depuis la voie publique dans les locaux constitués par la parcelle cadastrée AP710, et ce depuis une porte à double battant en bois vétuste.



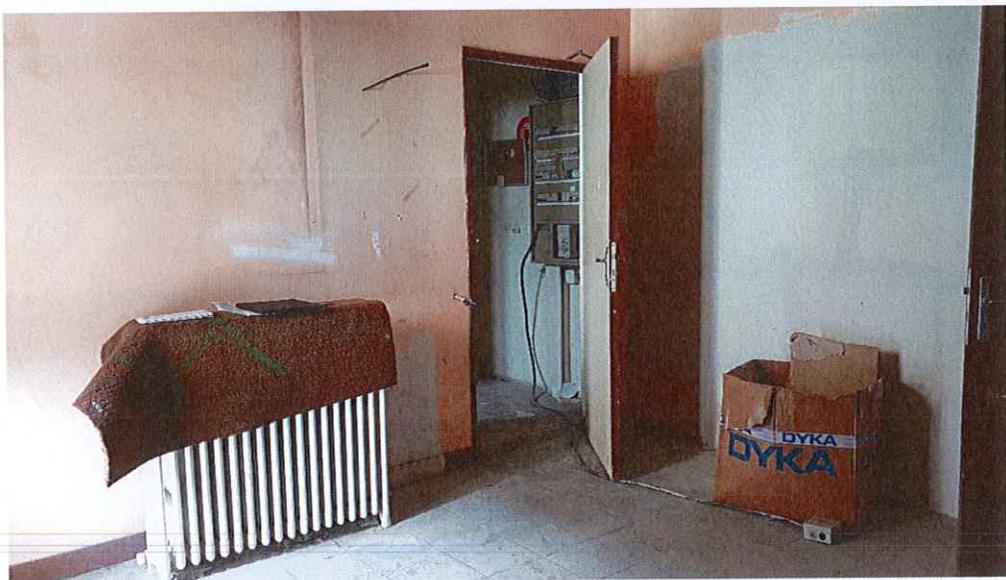
J'accède à un local disposant sur la droite de quatre compartiments qui étaient visiblement affectés à un usage de W.C.

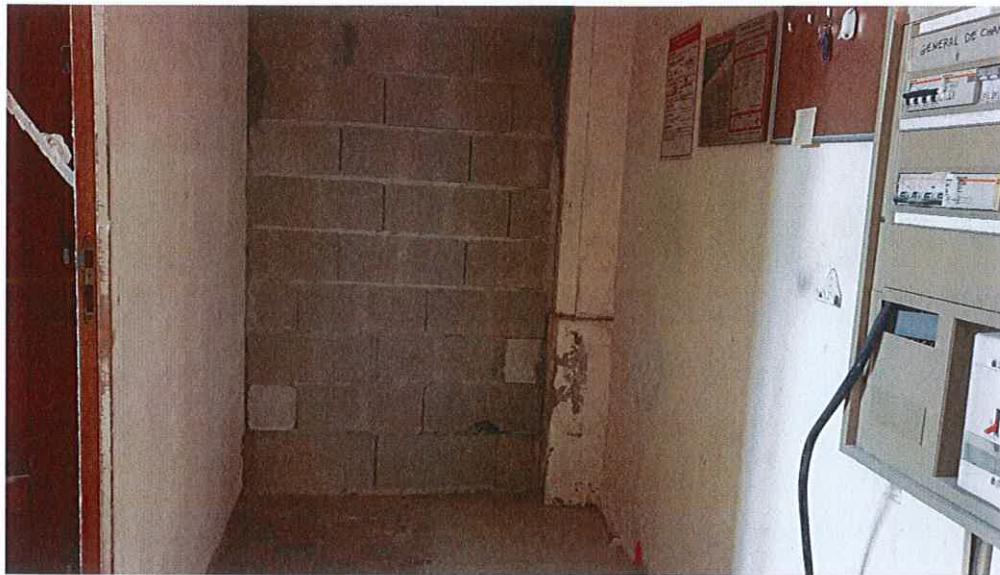
L'ensemble est manifestement désaffecté, hors d'usage et vétuste.





Sur la gauche, j'accède à un petit couloir depuis lequel je constate que l'accès à l'ensemble immobilier constitué par la parcelle cadastrée AP711 est clos par un mur constitué d'un assemblage de parpaings jointoyés, séparant les deux fonds.





Et de tout ce qui précède, j'ai dressé le présent Procès-verbal de Constat pour servir et valoir ce que de droit.

Le présent procès-verbal est rédigé sur dix feuillets.

Frédéric DUBOIS

Séverine CHABANNES

